



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service social

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE
POUR LE SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER
(STAFE)**

Le Conseil consulaire pour le soutien du tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE), présidé par Monsieur Gérard EPELBAUM, Conseiller des Français de l'étranger, s'est tenu le vendredi 9 décembre 2022 à partir de 10h30, au Consulat général de France à New York.

Étaient présents :

Conseillers des Français de l'étranger :

- M. EPELBAUM Gérard, Conseiller des Français de l'étranger, Président du conseil consulaire, Représentant d'associations de Français à l'étranger (reconnue d'utilité publique) – UFE, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M^{me} MICHEL Annie, Conseillère des Français de l'étranger (*en visioconférence*)
- M. ORTOLI Richard, Conseiller des Français de l'étranger, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. PAGNI Patrick, Conseiller des Français de l'étranger
- M^{me} RICHARD Pascale, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère des Français de l'étranger

Agents du poste :

- M. ROBERT Jérémie, Consul général de France, Rapporteur général
- M. LABAN Damien, Consul général adjoint
- M^{me} MANISSIER Nadège, Vice-consule, Cheffe du service social
- M. ROTH Yoann, Agent chargé des affaires sociales
- M^{me} VANDENBROUCKE Mélanie, Vacataire, chargée des affaires sociales

Secrétaire de séance : M. CHARLOT Loïc, Agent consulaire en charge des affaires sociales

Membre participant :

- M^{me} POULAIN Sylvie, Représentante d'associations de Français à l'étranger (reconnue d'utilité publique) - Français du Monde – ADFE

Experts :

- M. BONNET Aurélien, Président Accueil New York
- M^{me} De BROCCA-HOPPENOT Anne, Consule honoraire de France dans le New Jersey
- M. JAUMONT Fabrice, représentant du SCAC

Membres excusés :

- M^{me} ROZE Judith, Conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe
- M^{me} EVELEIN Isabel, Consule honoraire de France dans le Connecticut
- M^{me} Nicole HAZIZA, Consule honoraire de France dans les Bermudes

Ont été remis aux membres du Conseil consulaire la liste des projets présentés et la grille d'évaluation de chaque projet, et mis à disposition les formulaires de demandes des associations accompagnés, le cas échéant, des comptes rendus techniques et financiers, le guide du participant au conseil consulaire ainsi que les instructions de cadrage.

Liste des projets reçus :

- Projet 1 : Alliance française de Westchester, Développement de l'enseignement du français en soutien à la communauté française
- Projet 2 : EFNY, Développement d'outils et de ressources pédagogiques
- Projet 3 : FIAF Montclair, Création de deux classes de maternelle
- Projet 4 : Fédération des anciens combattants français, Fanfare des Cadets Lafayette
- Projet 5 : Mandala School, Cours de français
- Projet 6 : Ordre des Compagnons du Beaujolais, Beaujolais branché
- Projet 7 : PhilaFLAM, 100% Fabrication française pour les enfants FLS et FLAM !
- Projet 8 : Le Souvenir français, Rayonnement culturel historique de la France aux Etats-Unis

Ouverture de la séance :

Le Président remercie les participants de leur présence au conseil consulaire STAFE, constate que le quorum est atteint et rappelle le principe de confidentialité des débats avant d'annoncer l'ordre du jour du Conseil consulaire. Il passe ensuite la parole à Monsieur Jérémie ROBERT, Consul général de France et Rapporteur général du Conseil consulaire. Celui-ci rappelle que les membres du conseil consulaire ne peuvent prendre part aux débats et aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt au dossier d'une association et les invite à se signaler s'ils se trouvent dans cette situation.

Ordre du jour :

- Résultats de la dernière campagne STAFE
- Cadre réglementaire de la campagne 2023
- Eléments sur déroulement de la campagne locale
- Examen des projets

Bilan de la campagne 2022 :

La commission consultative du STAFE s'est réunie le 16 mars 2022, présidée par M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises.

242 projets émanant de 107 postes diplomatiques ont été reçus et examinés par la commission. Le montant total des subventions demandées par les associations s'est élevé à plus de 2 M€.

Les projets validés par les conseils consulaires et transmis étaient majoritairement de type éducatif (37%) puis culturel (29%) et socio-économique (24%). La majorité des projets provenaient d'Amérique du Nord (54 projets), puis de l'Union européenne (47 projets) et de la zone Asie-Océanie (41 projets).

Après examen, la commission a jugé **recevables 192 projets** (soit 79% des dossiers étudiés) pour un montant de 1,37 M€. Les crédits non utilisés ont été redéployés vers les aides sociales.

A New York, **10 projets** avaient été présentés par des associations, parmi lesquels 9 projets avaient été sélectionnés par le conseil consulaire. 8 projets ont finalement été validés par la Commission nationale et ont reçu une subvention :

- L'Ecole Mandala (projet : Cours de français et Soirées Café), 16 988€ ;
- Le Souvenir français (projet : Rayonnement culturel historique de la France aux Etats-Unis), 4 277€ ;
- Parlez-vous français (projet : Chasse au trésor du savoir-faire français à New York), 2 045€ ;
- L'Association Francophone Princeton (projet : Princeton Expat pro), 3 000€ ;
- Accueil New York (projet : Troc en stock), 5 000€ ;
- La Fédération des Anciens combattants (projet : Fanfare des cadets Lafayette), 6 600€ ;
- Ballet des Amériques (projet : la tournée des écoles), 10 000€ (montant diminué par la commission) ;
- French in Motion (Projet : US & French Connection 2022), 10 000€ (montant diminué par la commission).

Enfin, le projet présenté par l'association Molière in the Park pour leur représentation du Misanthrope a été rejeté par la commission au motif de sa non-éligibilité : « ne bénéficiant pas majoritairement à des Français. »

Cadre réglementaire de la campagne 2023 :

Le STAFE repose sur l'attribution de subventions à des projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique ET qui contribuent au **soutien des Français à l'étranger**. Les projets devront impérativement bénéficier en tout ou partie à des usagers français, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique pour être éligibles au STAFE. Les projets du STAFE viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos ambassades et consulats. Ils **se distinguent également des subventions dans le secteur culturel et éducatif** qui ressortent d'autres programmes budgétaires.

Il se traduit par le versement d'une subvention par le ministère aux associations porteuses de projets.

La campagne 2023 a été lancée en septembre 2022 selon le calendrier suivant :

- **12 septembre – 14 novembre 2022** : lancement d'appel à projet en ligne et retrait des dossiers

auprès des postes par les associations

- **14 novembre 2022** : date limite de retrait des dossiers par les associations
- **18 novembre 2022** : date limite de réception des dossiers par les postes
- **18 novembre – 9 décembre 2022** : examen des projets par les postes et tenue d'un conseil consulaire spécifique
- **6 janvier 2023** : date limite de retour des dossiers retenus à l'administration centrale
- **Mars 2023** : tenue de la Commission consultative du STAFE à Paris

Le STAFE étant destiné à soutenir des projets, **sont exclues du dispositif toutes demandes de subvention destinées à financer le fonctionnement et les activités courantes des associations**. Dans ce cadre, un projet doit obligatoirement **induire des actions et initiatives novatrices de la part de l'association qui se différencient de ses activités habituelles**.

Le même projet ne peut pas être soutenu sur plusieurs années, sauf exception dûment motivée.

Une attention particulière est portée sur le budget prévisionnel du projet et l'utilisation prévue des fonds : en effet, le STAFE ayant vocation à financer un projet particulier, et non les frais de fonctionnement courant de la structure, les associations doivent veiller bien marquer la distinction entre les frais inhérents au projet et les frais de gestion habituels.

De même, le STAFE n'étant pas destiné à soutenir la création d'associations, seules les associations existant depuis plus d'un an sont admises à déposer un dossier.

Les critères d'éligibilité suivants ont été retenus :

1. **Les projets doivent bénéficier directement à nos compatriotes établis à l'étranger**. L'objet du projet peut être de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique, dès lors qu'il présente un bénéfice concret aux Français de l'étranger. **Une attention particulière est portée sur les projets d'association bénéficiant à des entrepreneurs ou autoentrepreneurs ;**
2. Le statut associatif du porteur du projet doit être de droit local ou de droit français (loi 1901), seulement si l'association ou sa représentation locale n'exerce **aucune** activité en France et que le consulat peut en attester ;
Il est important, afin d'éviter un détournement de l'exercice, que seules les associations actives localement soient éligibles.
Des aménagements peuvent être trouvés pour les associations ou les structures locales agissant dans des Etats ne reconnaissant pas le droit d'association ;
3. Le STAFE n'étant pas destiné à soutenir la création d'associations, **seules les associations existant depuis plus d'un an sont admises à déposer un dossier ;**
4. La subvention du Département ne doit pas être la seule source de financement du projet. **Un seuil maximum est fixé à 50%**. De manière exceptionnelle, ce taux est plafonné à **80%** pour les petites associations dont le budget global n'excède pas 10 000 € et qui sollicitent une subvention inférieure à 2 000 € au titre du projet ;
5. Le montant sollicité par projet doit être **inférieur à 20 000€ ;**

6. Seules les associations dont le budget annuel global (recettes totales 2021) **n'excède pas 1M€** sont éligibles à l'obtention d'une subvention au titre du STAFE.

Éléments sur la campagne locale :

8 projets ont été reçus cette année (contre 10 l'année dernière et 16 l'année précédente).

Notre poste ayant plus de 30 000 inscrits au Registre, un maximum de 10 projets peut être retenu pour présentation à la commission nationale, sous réserve qu'ils remplissent les critères d'éligibilité précités.

Point d'attention pour l'année 2023

Le groupe de travail composé des membres de la commission consultative du STAFE s'est réuni début septembre 2022. Il a notamment recommandé que les conseils consulaires et les postes rendent **un avis en opportunité détaillé sur l'utilité et la pertinence pour la communauté française de chaque projet.**

Lors de l'étude des dossiers, il est ainsi demandé aux membres du conseil consulaire de **porter une attention particulière :**

- Au respect des critères d'éligibilité ;
- A l'utilité et la pertinence du projet pour la communauté française au regard du contexte local ;
- A la capacité de l'association à mener à bien le projet, en se basant sur la cohérence des éléments du dossier, notamment budgétaires (budget de l'association et sincérité du budget du projet, compte rendu d'utilisation de subventions précédentes, le cas échéant...).

Le procès-verbal présentera l'avis détaillé formulé par les membres du conseil et par le poste au cas par cas sur les projets présentés, le montant de subvention proposé par les conseils consulaires pour chaque projet, ainsi qu'un classement par ordre de priorité des projets retenus.

Présentation des projets :

Le Rapporteur général indique que les projets seront présentés par ordre alphabétique du nom de l'association. Les conditions d'éligibilité seront vérifiées tour à tour.

Les membres sont invités à formuler leurs questions ou remarques au fur et à mesure de la présentation des projets.

Le Rapporteur général précise qu'à l'issue des présentations, les membres avec voix délibérative devront noter les projets en fonction de 5 critères :

- Pertinence et utilité du projet
- Faisabilité du projet
- Intérêt pour la communauté française
- Originalité/caractère innovant du projet

Chaque critère sera noté sur 5 points. A l'issue de la notation, le service social comptabilisera les points totalisés par chaque projet afin d'établir un ordre de priorité.

PROJET 1/8

Association : Alliance française de Westchester

Nom du projet : Développement de l'enseignement du français en soutien à la communauté française

Budget du projet : 28 000€

Subvention demandée : 14 000€ (50%)



Description détaillée du projet : Ce projet a pour but de développer l'enseignement du français au sein des écoles du comté de Westchester, notamment dans les écoles où sont scolarisés des enfants francophones. A cette fin le projet comporte plusieurs volets complémentaires, notamment pour acquérir et développer des ressources pédagogiques clef en main ainsi que pour former de nouveaux enseignants.

Ce projet vise à concevoir des ressources pédagogiques pérennes afin de pouvoir proposer de nouveaux cours spécifiquement aux enfants français. Il bénéficiera aussi aux parents souhaitant se reconverter dans l'enseignement. Lors de sa phase initiale, il a pour ambition de lancer jusqu'à 10 classes de 10 enfants maximum, pour lesquels 10 nouveaux enseignants seront formés et encadrés par des enseignants expérimentés.

Dans un premier temps, les enfants français du comté de Westchester seraient les premiers bénéficiaires de ce projet, ainsi que les parents français sans emploi intéressés par une reconversion dans l'enseignement. Dans un second temps, les outils conçus pourraient être mutualisés et mis à disposition du réseau associatif américain (AF, associations FLAM), ce qui permettrait le démarrage de nouveaux projets à moindre coût tout en contribuant à la stabilité financière de notre association.

Subvention retenue : 14 000€

Classement du projet : Priorité 2

PROJET 2/8

Association : EFNY

Nom du projet : Développement d'outils et de ressources pédagogiques

Budget du projet : 7 000€

Subvention demandée : 3 500€ (50%)



Description détaillée du projet : L'association souhaite renforcer son curriculum pour les familles françaises en modernisant leur programme avec de nouvelles méthodes pédagogiques et de nouveaux outils. Pour cela, elle souhaite former ses enseignants majoritairement français à des outils pédagogiques tels que Savio, Story Play*r et Projet Voltaire et mettre en place un centre de ressources (une centaine de livres, des manuels, des ressources en ligne...) à destination des élèves et enseignants. Enfin, l'association entend renforcer leur programme de préparation aux examens DELF et AP French pour les lycéens.

Subvention retenue : 3 500€

Classement du projet : Priorité 4

PROJET 3/8

Association : FIAF Montclair

Nom du projet : Aide à l'équipement et à la promotion pour la création d'une école maternelle (petite section et moyenne section) en immersion

Budget du projet : 50 000€

Subvention demandée : 20 000€ (40%)

fi:af

Description détaillée du projet : L'objet du projet s'inscrit dans le cadre de la création en septembre 2023 de 2 classes de maternelle en immersion français au sein de la branche de Montclair du French Institute Alliance Française (FIAF). La subvention demandée vise à l'équipement des salles de classes (tableaux interactifs, mobilier pour enfants, jeux et livres) mais aussi au développement de matériel de promotion papier et en ligne pour le lancement de ce nouveau projet.

Il s'agit d'équiper les deux salles de classe de maternelle de tableaux interactifs (smartboard) afin de permettre aux enseignants de donner cours et notamment de musique, de danse, de théâtre et de sciences. L'équipement des salles nécessitera également l'achat de mobilier pour enfants (tables, chaises, tableaux blancs, étagères, armoires, rangements, jeux éducatifs pour les petits, matériel de peinture, matériel de musique, petits canapés, tapis etc.).

La subvention servira également à aider au lancement du projet à travers la réalisation d'une brochure, l'achat de publicités dans les journaux locaux, l'achat de « boosts » sur les réseaux sociaux afin de mieux faire connaître l'école.

Subvention retenue : 20 000€

Classement du projet : Priorité 3

PROJET 4/8

Association : French war veterans – Association des anciens combattants français

Nom du projet : Fanfare des cadets Lafayette

Budget du projet : 13 200€

Subvention demandée : 6 600€ (50%)



Description détaillée du projet : Assurer l'animation musicale des événements patriotiques franco-américains - commémorations militaires, cérémonies de remises de médailles, fête nationale française. La subvention participe également à la maintenance des instruments de musique, à l'encadrement et la formation des cadets, au renouvellement des uniformes et au financement des déplacements. Les événements couverts sont les célébrations du 11 novembre, les 4 et 14 juillet, création d'une commémoration du 6 juin, les différentes cérémonies de remises de légions d'honneur organisées au consulat.

Subvention retenue : 6 600€

Classement du projet : Priorité 7

PROJET 5/8

Association : École Mandala
Nom du projet : Cours de français
Budget du projet : 176 610€
Subvention demandée : 18 000€ (10%)



Description détaillée du projet : Le projet propose des activités culturelles et éducatives à East Aurora (NY). L'école propose des cours d'introduction à la langue française en immersion pour les enfants français de 3 à 8 ans qui ne parlent pas la langue, des cours de français FLE (français langue étrangère) pour les conjoints des ressortissants français, et des cours de français pour les enfants francophones de 5 à 9 ans qui ne savent pas écrire ou lire le français. Elle propose aussi des cours de cuisine, des cercles de lecture, des films, des conférences, des concerts, etc. le dernier lundi de chaque mois. L'école est devenue un lieu de rencontre et de convivialité pour les français résidant à Buffalo et les villes environnantes.

Subvention retenue : 0€
Classement du projet : Rejeté

PROJET 6/8

Association : Ordre des Compagnons du Beaujolais
Nom du projet : Beaujolais branché
Budget du projet : 31 000€
Subvention demandée : 12 500€ (40%)



Description détaillée du projet : Le projet consiste à réunir la communauté française et francophone de New York autour d'un projet fédérateur, en mettant un accent tout particulier sur l'assistance qui pourra être apportée aux nombreux expatriés travaillant dans l'Hôtellerie-Restauration et la filière Vin.

Plusieurs évènements sont prévus par l'association dans le cadre de leur projet : 4 dégustations mets-vins « Happy Hour » dans 4 restaurants français différents avec participation financière de \$30 pp ; 5 dégustations commentées chez des cavistes.

Format : Animation sur place par les Compagnons du Beaujolais et 1 importateur différent à chaque fois. Intronisation de 4 personnes choisies par le restaurateur, caviste et importateur. Nombre de personnes par évènement : 35, recrutées parmi la communauté des expatriés français par les communications dans la presse et les réseaux sociaux français.

3 évènements clé en main en entreprise française et/ou chambres de commerce : réception conviviale de 35 de leurs clients. 5 Intronisations. Les compagnons du beaujolais fourniront le buffet en faisant travailler traiteurs, restaurateurs ou fournisseurs d'épicerie fine français.

Subvention retenue : 12 500€
Classement du projet : Priorité 1

PROJET 7/8

Association : PhilaFLAM

Nom du projet : 100% Fabrication française pour les enfants FLS et FLAM !

Budget du projet : 30 200€

Subvention demandée : 12 650€ (42%)



Description détaillée du projet : Organisation d'ateliers culturels et ludiques sur les différents sites en parallèle des cours FLAM et FLS. L'établissement propose aux enfants Français Langue seconde, ainsi qu'aux enfants FLAM, un maintien de la langue française via des ateliers extra ludiques : Yoga et danse en français, cours de pâtisserie française, comédie musicale en français, jardinage. Toutes les activités se déroulent en français.

Subvention retenue : 12 650€

Classement du projet : Priorité 8

PROJET 8/8

Association : Le souvenir français

Nom du projet : Rayonnement culturel historique de la France aux Etats-Unis

Budget du projet : 18 000€

Subvention demandée : 9 000€ (50%)



Description détaillée du projet : Restauration du Monument La Pérouse de Maui à Hawaï, et du Mémorial à l'Amiral Jean Ribaud à Saint-Augustine en Floride.

Subvention retenue : 0€

Classement du projet : Rejeté

Conclusion :

Les débats du conseil consulaire ont conclu aux résultats suivants :

Ordre de priorité	Nom de l'association	Nom du projet	Montant retenu
1	Ordre des Compagnons du Beaujolais	Beaujolais branché	12 500€
2	Alliance française de Westchester	Développement de l'enseignement du français en soutien à la communauté française	14 000€
3	FIAF Montclair	Aide à l'équipement et à la promotion pour la création d'une école maternelle (petite section et moyenne section) en immersion	20 000€
4	EFNY	Développement d'outils et de ressources pédagogiques	3 500€
5	Association des anciens combattants français	Fanfare des cadets Lafayette	6 600€
6	PhilaFLAM	100% Fabrication française pour les enfants FLS et FLAM !	12 650€
/	Le souvenir français	Rayonnement culturel historique de la France aux Etats-Unis	Non éligible
/	Mandala school	Cours de français	Non éligible

Le poste comme les élus conviennent d'intensifier la communication sur le dispositif STAFE au moment des résultats de la campagne en cours pouvoir dans le but d'encourager d'autres associations à déposer un dossier pour l'année prochaine afin de présenter 10 dossiers recevables.

La séance est close à 12h00.